



Comité Régional « NORMANDIE BALL-TRAP »

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Janvier 2019.

Le Comité Régional Normandie Ball-Trap s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 19 Janvier 2019 sur convocation de son Président, à Putot en Auge.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 10h20.

Dominique LEMONNIER souhaite la bienvenue à tous et présente comme il est de coutume ses Vœux pour cette Nouvelle Année, qu'elle apporte à chacun tout ce qu'il peut désirer pour lui et pour les siens ainsi qu'une bonne année sportive. Une minute de silence est observée en mémoire de nos Amis décédés lors de la saison écoulée: Jean-Claude Valleix (Le Plateau), Didier SERVANT (Soucoupes Volantes), Alain HOUARD, Denis CUQUEMELLE, Jérémy TESTELIN (BTC Rouen) et Jean-Marie MESLIN (Tirs & Loisirs).

Sont présents ou représentés: Tirs et Loisirs, BTC Patrinotes, B.T.Caen-Suisse-Normande, BT Orbec, E.S. Falaisienne, ASPTT Évreux, BTC du Plateau, Les Soucoupes Volantes, BT. Andrésien, BTC Conches, US Rugles, AS Breteuil, ASBT Pirou, BTC du Marais, A.S.T.A.C, BTC Carentanais, BT Argentan, CE Total Normandie Sport, AC Renault Cléon, C.T. La Cavée Mallet, BTC Jumiégeois, Inter-club des Pétroles, BTC Rouen.

Excusés : BTC Alençon, CT Rouennais, AS Flexi France.

Absents: ASBT St Paterne, TA Pigeons de la Risle, CO Renault Sandouville.

Le nombre de voix représentées est de 68 sur 81, le quorum étant atteint, l'assemblée peut raisonnablement statuer.

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale 2019. Vous êtes encore cette année, nombreux à vous être déplacé pour cet événement majeur de la vie associative. Vous êtes de plus en plus nombreux à répondre concernant votre présence à cette réunion. Il existe un coupon réponse, envoyé avec la convocation, utilisez le, ce qui ne vous empêche pas d'y joindre un courrier. N'hésitez pas à me le renvoyer par internet. Maintenant ce mode de communication étant entré dans les mœurs, utilisez-le. Il n'y a rien de plus désagréable que d'apprendre par la bande ou "radio stand" les nouvelles, qui de plus sont généralement pas très agréables dans ces cas là. Alors faites circuler les informations. Rien ne vous empêche d'en signaler la confidentialité.

Je remercie une nouvelle fois, les Clubs où je me suis rendu lors de la Saison 2018 pour les différents Championnats de Ligue et concours, pour L'ACCUEIL qu'ils m'ont réservé. Je fais généralement mon possible pour être présent lors des compétitions. Même si je pense ne pas avoir été présent aussi souvent que je l'aurais désiré, tout en ayant fait le maximum. Force est de noter, qu'il y a toujours eu un membre du Comité directeur pour me représenter et excuser mon absence. Sachant que c'est un plaisir d'être en contact avec les tireurs, cela permet d'apporter des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser et dans le cas contraire d'essayer de faire remonter les informations pour obtenir des réponses. Mais aussi pour écouter vos suggestions qui sont toujours aussi insuffisantes à mon goût.

Rapport Moral.

La Ligue comptait en 2018: 29 Clubs cotisant comme en 2017. Après une légère baisse en 2016, le nombre de Licenciés est remonté. Il est passé de 1776 en 2017 à 1798 en 2018 **quelques unes de plus (22). Amorce d'une stabilisation ?**

Une participation cumulée aux Championnats de Ligue et Challenges Trophées 2018 de 968 tireurs, en baisse par rapport à 2017 (981). Une baisse de participation généralisée, qui n'est même pas compensée par l'organisation d'un Open d'English Sporting. Ces constatations sont peut-être dues au fait que les installations pouvant recevoir nos compétitions sont peu nombreuses. Les Championnats ont souvent lieu aux mêmes endroits. De plus, la conjoncture économique défavorable continue de se faire sentir.

Le Président signale que **l'Assemblée Générale de la FFBT aura lieu le 2 Mars prochain**, il engage vivement chaque représentant de club à y participer. Dans le cas contraire, pensez à faire parvenir vos pouvoirs soit à votre Président de Comité Départemental, soit à un représentant de votre département, en vous assurant de sa présence effective à cette réunion, ceci afin d'atteindre le quorum, de pouvoir délibérer en A.G. Il serait souhaitable que chaque département ait au moins un représentant, en possession des pouvoirs des clubs, ceci étant un minimum !!

Ensuite, le dossier est distribuée aux représentants de Clubs, elle contient

- Les résultats des tireurs Normands en 2018.
- Le Calendrier de la saison 2019 à compléter.
- Un bordereau d'inscription aux compétitions de Ligue.
- Une fiche de commande des carnets d'assurance journalière.
- La liste des correspondants des clubs à jour, avec les informations fournies par vous !
- La liste des adresses Email des correspondants de Clubs.

La liste des licenciés de votre club ne figure plus dans les documents, étant entendu que vous pouvez la consulter directement sur WebLice.

Rapport Sportif

Ensuite, Dominique LEMONNIER reprend la parole pour la lecture du Palmarès 2018, que chaque tireur peut consulter près de son club. Une Mention toute particulière aux performances réalisées par nos tireurs qui ont représenté la Normandie au niveau international, lors de leur participation aux Équipes de France des différentes disciplines, mais aussi des participations individuelles, puisque nous avons eu la chance en 2018 d'avoir plusieurs Compétitions Internationales en France.

Il est rappelé que les engagements des championnats de France sont remboursés aux clubs, jusqu'à la cinquième place en série et en catégories (décision AG 2018, avec rétroactivité sur 2017) à charge aux clubs de les faire suivre aux tireurs au cas où ceux-ci n'auraient pas été réglés par le club. Précision supplémentaire, ce remboursement n'a pas lieu pour les Championnats Internationaux. Et à partir de 2017, les Dames, Juniors et Cadets verront leur engagement remboursé, à partir du moment où il y a participation effective. Les finances du Comité Régional étant assainies, cela redevient possible. (Montant 2018 :3576.00€).

Rapport Financier

Dominique LEMONNIER donne alors la parole au Trésorier Dominique GROGNET pour la lecture du Compte d'exploitation qui fait ressortir un excédent de 5722,43 € pour 2018 qui est dû en grande partie au fait que la mise en place de WebLice a économisé beaucoup de travail et beaucoup de courriers coûteux.

Quitus est demandé par le Président, il est donné à l'unanimité. Et le trésorier est applaudi par l'assemblée pour l'ensemble de son travail COLOSSAL.

Présentation du bilan prévisionnel 2019, qui est adopté à l'unanimité.

LICENCES 2019

La cotisation de la FFBT est **comprise entre** (50 € et 200€)* + 60 € pour le Comité Régional.

***Minimum 50€, à partir du 51^o licencié 1€ par licencié, au-delà de 200 licenciés 200€.**

Le prix de la licence pour 2019 a été augmenté d'un Euro. Pour les Juniors 28€ et pour les Dames, Seniors, Vétérans 56€, auxquels il faut ajouter les 2€ au titre de la défense des club. Pour ceux qui désirent une couverture supérieure, l'assurance à 6€ ou 8€ suivant l'option choisie.

Il faut ajouter 8€ pour la participation à la revue qui devront être réglés avec la licence!!

La cotisation "Fond de Défense des Stands" est maintenue à 2€. Chaque tireur verse 2€ lors de la prise de licence, chaque club verse 2€ par licencié, le Comité Régional verse 2€ par licencié et enfin la FFBT verse 2€ par licencié.

La cotisation Comité Régional est de 60€ (A.G 2014). Pour 2019, elle vous sera prélevée avec votre premier bordereau d'envoi de licences à la Fédération. Pour ceux qui l'aurait oublié, **je vous rappelle que cette cotisation doit OBLIGATOIREMENT être réglée.** Mais maintenant avec le prélèvement direct par la FFBT, vous ne pouvez plus y échapper.

INFO:

Sur "WebLice" vérifiez bien toutes les infos concernant le licencié. Surtout l'adresse et l'adresse Email. Désormais, si ces informations n'apparaissent pas, vous ne pouvez pas valider la licence.

Les carnets d'assurances journalières sont à commander au TRESORIER.

Dominique GROGNET
3570, Route des Andelys
76520. LA NEUVILLE CHANT D'OISEL.

Le calendrier déjà préparé lors de la réunion du Comité Directeur du matin est complété avec les attributions des Compétitions à chaque Club qui en avait fait la demande au préalable. Vous le trouverez en annexe, présenté sous la forme d'un calendrier "Fosse" et un calendrier "Parcours".

TARIFS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE:

la répartition est la suivante :

	Prix	Plateaux	Organis.	C.R.	FFBT
F.U. – D.T.L.	€ 45	= € 21	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
P.CH.	€ 52	= € 28	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
C.S.	€ 52	= € 28	€ 7.30	€ 8.70	€ 8.00
E.S.	€ 43	= € 27	€ 7.30	€ 8.70	

Désormais, le montant total (F.U ou DTL : 45€, PCH ou C.S: 52€, E.S : 43€) est à régler à l'inscription. Les Dames ne règlent que les plateaux et les jeunes ont accès gratuitement aux Championnats de Ligue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. (Décision A.G 2018.).

Les entraînements la veille de la Compétition, pour les tireurs inscrits ainsi que pour les arbitres ne doivent en aucun cas excéder: **€5,00** pour les F.U./D.T.L et **€7,70** pour les P.CH./C.S./E.S **Pour bénéficier de ce tarif, signalez votre participation au Championnat du lendemain en cas d'oubli, cela évite les problèmes !!**

Il est rappelé que les Dames et les Juniors/cadets ne paient pas l'engagement des Championnats de Ligue, les Dames doivent régler les plateaux, ceux des Juniors/Cadets sont payés par le Comité Régional. **En ce qui concerne les Championnats Départementaux, les plateaux sont dus par tous.** (Il serait bien que les Comités Départementaux paient ceux des Juniors/Cadets).

RAPPEL:

Des BARRAGES doivent être tirés dans toutes les séries et catégories, sauf pour les équipes.

Organisation des Championnats de Ligue 2019.**F.U: - 4Fosses.**

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

D.T.L: - 4 Fosses .

- Le Samedi: - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

Parcours: - 8 Postes de tir.

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories.

C.S: - 4 Compaks.

- Le Samedi: - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche: - Les autres séries et catégories

SI LE NOMBRE D'INSCRITS au Parcours ou au Compak Sporting n'excédait pas 132, la compétition serait organisée en une seule journée !! Mesure adoptée à l'unanimité de l'A.G.2009.

Nous nous sommes interrogés pour le Championnat de Fosse Universelle. A savoir s'il n'était pas possible au vu de la baisse de participation de rouvrir l'organisation aux stands à deux fosses ? Nous avons répondu défavorablement, car nous avons eu peur d'être dépassé par un certain engouement pour un nouveau stand organisateur. Si la baisse devait persister, nous reverrions cette possibilité.

Il sera procédé à deux remises, une le Samedi soir et une le Dimanche soir, celle-ci incluant le scratch et les équipes. Les tireurs ne tirant pas le jour prévu, seront tous classés hors-concours, ils n'apparaîtront qu'au scratch, ceci afin de pouvoir participer aux Championnats de France !! Les tireurs Hors-Concours ne pourront faire partie d'une équipe de Club. ET NE POURRONT PARTICIPER A AUCUN PODIUM. (Adopté à l'unanimité).

Attention, lors de la remise, seul les récipiendaires présents recevront leur médaille!!

Désormais, les équipes de Club de 3 tireurs seront composées automatiquement et seront prises en compte, **uniquement si l'engagement d'une équipe a été réglé soit lors de l'envoi inscriptions, soit avant la fin du premier tour de la compétition.** L'inscription de chaque équipe est de €15.00. Avec la mise en place de ce système, un Club ne peut inscrire qu'une seule équipe par Championnat.

Le Montant des équipes est à reverser au Comité Régional.

Il est rappelé que tout tireur qui abandonne un Championnat de Ligue, se fait inscrire et ne se présente pas sans motif sera sanctionné et s'il récidive ne **pourra tirer le Championnat l'année suivante**; d'où la demande renouvelée près des Clubs de n'inscrire que les tireurs qui en font la demande.

L'organisation de telles compétitions demande un minimum de sérieux, aussi bien de la part des organisateurs que de la part des tireurs !!!

Tirage au Sort et Horaires : Le club organisateur **fait suivre par Email aux Présidents de Clubs qui après réception ont à charge de faire suivre par Email aux tireurs concernés.** Ils doivent aussi être envoyé par mail aux arbitres de la compétition, ainsi qu'au Président, Secrétaire et Trésorier du C.R. De plus, les tirages au sort et horaires de passage sont consultables sur les sites Internet des Clubs et du Comité Régional. Un **bordereau d'inscription à utiliser par les clubs** pour faciliter les démarches, se trouve dans l'enveloppe que vous avez reçu en début de réunion. Son **utilisation est obligatoire.** Il suffit de faire des copies ou de le récupérer sur le site du Comité Régional, pour en avoir sous la main en permanence, il faut en établir un par jour de compétition.

Seuls les tireurs inscrits par leur club et **dont les inscriptions sont payées aux dates indiquées pourront participer aux championnats.**

Les Clubs qui acceptent une compétition de Ligue pour la première fois ou pour une nouvelle discipline, devront obligatoirement organiser un Concours dans cette même discipline, afin qu'une vérification de l'ensemble des Installations conformes aux règlements, puisse être effectuée. Cette année, au vu du calendrier très chargé, ceci ne sera pas possible, une vérification des installations aura lieu lors d'une visite d'un membre du Comité Directeur ou d'un arbitre mandaté à cet effet.

Aucun entraînement d'une autre discipline ne peut avoir lieu le jour du championnat, tant que la remise des Médailles n'est pas terminée, ceci en respect du cahier des charges national.

Le Jury de chaque compétition devra obligatoirement être constitué, dans la forme prévue au cahier des charges fédéral et être composé d'un Représentant des Tireurs qui devra siéger à la commission de discipline pour le Championnat concerné, dans le cas ou celle-ci serait saisie. Les coordonnées du Médecin de Garde le jour de la compétition devront être affichées sur le stand le jour de celle-ci.

RAPPEL :Lors des différents Championnats, Challenges et Trophées, **toute réclamation devra être faite, comme prévu au cahier des charges nationales, par écrit et accompagnée de la somme de 30€.**

Catégories :

Cadets: nés à compter du 01.01.2003

Juniors: nés entre le 01.01.1999 et le 31.12.2002

Vétérans : nés entre le 01.01.1954 et le 31.12.1963

Super Vétérans :nés avant le 01.01. 1954

Les dossards pour les Championnats de Ligue sont obligatoires.

RAPPEL : Pour toute Compétition inscrite au Calendrier (Comité Régional ou FFBT), la possession d'une licence en cours de validité est **OBLIGATOIRE.**

De même qu'il est totalement interdit d'organiser un concours dans une même discipline ou discipline connexe, le jour d'une Compétition Officielle.

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux. Une précision à ce sujet, le Comité Départemental attribue les Championnats aux différents stands de son département, mais les dates des Championnats sont fixés par le Comité Régional! (Précision apportée par la FFBT, voir Cahiers des Charges Fédéral).

Le tarif indiqué ci-dessous est le **maximum** à appliquer. Il est recommandé que tous les Départements s'alignent sur le même prix.

F.U./D.T.L. : **€.32** pour 100 plateaux P.CH./C.S. : **€.35** pour 75 plateaux et **€.43** pour 100 Plateaux. Ces tarifs inclus le montant de l'engagement. Montant auquel il convient d'ajouter la cotisation au Comité Départemental, celle-ci étant 1€ à 2€ / tireurs.

Chaque Club organisateur des Championnats Départementaux devra envoyer **les résultats sur papier**, ou par mail, après extraction au format PDF sur le logiciel HKTrap, dans la semaine qui suit, au Secrétaire de la Ligue, Lionel TOURGIS, ainsi qu'au Trésorier et au Président

TARIFS DES CHALLENGES ET TROPHEES:

	Prix	Plateaux	Dot. Jour	C.R
CHALLENGE & TROPHEE :	€.40	€.27	€.7.60	€.5.40
TROPHEE COMPAK S. :	€.47	€.34	€.7.60	€.5.40

La dotation jour servira désormais à payer les plateaux pour les Juniors et les Cadets, ceux-ci bénéficieront désormais de la gratuité lors de leur participation. (Décision de l'A.G. 2008 à l'Unanimité).

Comme pour les Championnats de Ligue, le montant total (40€ ou 47€) est à régler à l'inscription et aucun remboursement ne sera fait en cas de non participation.

Le montant à régler pour l'équipe de Club est de 15€.

Le Challenge DECAENS qui jusqu'à maintenant se tirait en FU, sera pour 2019 tiré en Trap One, ceci pour essayer de le redynamiser. Il se déroule en une seule journée et est limité à 84 inscrits. L'Arbitre responsable doit régler les 2 fosses le samedi après-midi, son dédommagement est identique aux Championnats de Ligue et quatre arbitres seront retenus par compétition. La meilleure équipe de Club remporte celui-ci et doit le gagner deux années de suite pour pouvoir le conserver.

Le Trophée de Normandie est reconduit . Le Trophée de Fosse Universelle limité à 84 inscrits et celui de DTL limité à 70 inscrits. Ils se déroulent de la même façon que le Challenge. Il sont OPEN, autrement dit ouvert à tous. Chaque Département de la Ligue devra à tour de rôle en assurer l'organisation.

Depuis 2000, le Comité Régional fournit un Trophée qui sera remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Trophée de Normandie de Compak Sporting. Cent plateaux de CS, il se déroule en Open.

Le Comité Régional fournit un Trophée qui est remis en jeu chaque année et devra être gagné **deux** fois de suite par un tireur du même club pour être conservé. L'arbitrage se fait de la même façon que pour le Challenge Decaens.

Le Comité Régional fournit médailles, coupes et diplômes pour ces quatre compétitions de Ligue. **La part Comité Régional, ainsi que la Dotation Jour sont à reverser au Comité Régional, après déduction des plateaux Juniors Cadets et participation à l'arbitrage.** (Cf. annexes A & B cahier des charges Régionaux.).

Les résultats des Compétitions devront être affichés sur un Tableau ou un écran suivant le mode d'organisation.

Le Cahier des Charges avec versement de caution (300€) est obligatoire, le Club qui n'aurait pas retourné celui-ci, un mois avant la Compétition, se verrait retirer celle-ci. Nous vous rappelons qu'en aucun cas le montant d'un chèque de caution ne doit être défalqué des redevances du Club au Comité Régional.

RESULTATS : Les résultats de chaque compétition **doivent être envoyés**, à chaque Club ayant des tireurs engagés, **par mail ou par courrier**, ainsi qu'au Président du Comité, au Trésorier et au Secrétaire pour les classements, **ainsi qu'à la F.F.B.T. pour la F.F.B.T, penser à envoyer le fichier Internet (Extraction en CSV) pour que les résultats figurent sur le site Fédéral !!** Obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Championnat de France.

A ce sujet, il est rappelé que les organisateurs doivent impérativement adresser les résultats des compétitions au Secrétaire et au Président de Ligue au plus tard sous 15 jours, (ne pas oublier d'y adjoindre la liste des absents) le bordereau, accompagné du chèque du montant des redevances Comité Régional et FFBT doit être envoyé au Trésorier sous 15 jours **maximum**, sans quoi la sanction sera la retenue de 50% du montant de la caution, ainsi que la non attribution d'un Championnat pour l'année suivante. Ces résultats doivent aussi reprendre le classement par Équipes.

Il est rappelé que les palmarès doivent comporter, le Nom et le Prénom en entier ainsi que le Club d'appartenance **et que tous les tireurs inscrits doivent y Figurer, même s'ils n'ont pas participé.**

Le Tireur ayant abandonné ou ne s'étant pas présenté (sans motif valable) sera sanctionné. Cette mention devra figurer sur les feuilles du tirage au sort des planches de tir adressées à chaque tireur.

Un tireur qui pour une raison quelconque abandonnera au cours d'une compétition ne pourra le faire qu'en ayant été examiné sur place par un médecin présent ou en se présentant au médecin de service désigné par le club organisateur ou le jury.

Si un tireur est inscrit au Championnat de Ligue et qu'il ne participe pas, mais qu'il a prévenu son club ou le club organisateur de son absence. Il n'y aura pas sanction, si toutefois l'excuse est valable et pas du genre je ne serai pas là parce que je ne tire pas en même temps que Machin.

En cas d'abandon sans motif valable, le tireur sera interdit de compétition l'année suivante. (Décision unanime de l'A.G.2010)

Arbitrage : le remboursement des frais des Arbitres n'a été modifié. Il reste à €.**90** par jour, dont €.**38** par le Club et €.**52** par la Ligue, le repas de midi est OFFERT PAR LE CLUB (décision A.G.1999 à l'unanimité !), plus € **0.40** du km, dû par le Club, pour l'Arbitre responsable qui se déplace la veille pour tracer (ou régler les fosses*).

*Les fosses pouvant être tirées à l'entraînement sur les trajectoires de la compétition, le club prend contact avec le responsable pour qu'il règle celles-ci en cours de semaine.

Fosses : 2 Arbitres par fosse

Parcours de Chasse: 6 Arbitres pour 4 Postes. (12 Arbitres pour 8 postes.)

Compak: 4 compaks : 2 Arbitres par C. S.

L'indemnisation de pullage (20€ par jour), n'est due par le club que pour le Parcours de Chasse et l'English Sporting. Pour les autres disciplines, la gestion des pulleuses est assurée par les arbitres sans aucune compensation financière!

--La visite Médicale est obligatoire. Si celle-ci n'est pas effectuée, le tireur ne peut participer au Championnat et ne peut prétendre à aucun remboursement, l'erreur étant de son fait.

--Depuis 2018, sur la licence en deux volets, un certificat médical est inscrit. Vous devrez le faire remplir par le médecin, dans tous les cas. Sinon l'assurance ne sera pas valable, même et surtout à l'entraînement. Pensez à le signaler à vos adhérents et à le vérifier souvent. Il en va de votre responsabilité !!

FINIADA : Accès au fichier des interdits de possession d'armes. Ce fichier est en consultation permanente. Et si la licence ne peut être délivrée ou doit être réclamée pour annulation, suite à l'inscription du demandeur sur celui-ci il n'y aura aucun remboursement. Mais le plus important me paraît être l'inscription dans ce fichier, qui peut intervenir à tout moment suite à une décision de justice pour une infraction bénigne.

Attention, les informations fournies aux Présidents de Club sont CONFIDENTIELLES !!!!

RGPD : Le règlement qui encadre la préservation des données personnelles, vous ne devez conserver aucunes données, et pour avoir accès à celles-ci vous devez y être autorisé par la personne.

Logiciel HKTrap: Pour les Clubs qui le désirent, il peut être acheté via le formulaire de commande disponible sur le site Fédéral.

Le site Internet du Comité Régional : Vous disposez maintenant d'un site Internet pour y récupérer quelques informations. Il a été créé par Jessy TREMPU et c'est notre Ami Alphonse MARIE qui assure la maintenance. Si vous voulez y trouver des infos, il va falloir penser à m'en faire suivre. Sinon, vous pouvez y trouver les renseignements concernant les différentes compétitions de Ligue, ainsi que les Trophées et Challenges. Pour le reste, si vous nous faites parvenir un lien avec vos sites respectifs, nous les mettrons sur ce site afin que les renseignements puissent être récupérés directement à la source. Avec le RGPD il devient difficile de faire de l'information sans diffuser de données personnelles, donc avec ce système, uniquement les données que vous souhaitez seront consultables.

L'Adresse de celui-ci est : www.ligue-de-normandie-ball-trap.fr

Il était en gestation depuis pas mal de temps et il est maintenant difficile de changer le nom de domaine pour le transformer en Comité Régional. Toujours des tracasseries administratives !

Aide aux Jeunes : Désormais le compte-rendu sera envoyé par Email aux responsables de Clubs, charge à eux d'en assurer la diffusion à leurs licenciés.

Les fonds ainsi rendus disponibles seront utilisés pour doter chaque Junior et Cadet qui participera aux Championnats de Ligue. Depuis 2014, le montant du bon d'achat était de 20€ (décision de l'A.G.2014, à l'unanimité) par jeune. Il passera à 25€ pour 2019 et sera distribué, comme par le passé, le matin des Championnats, il sera utilisable pour acheter des cartouches dans un certain nombre de magasins ayant accepté de les prendre en compte.

Inscriptions aux Compétitions Fédérales : Désormais vous êtes invités à vous inscrire directement sur le site Internet de la Fédération (www.ffbt.asso.fr), le site est sécurisé et accepte votre paiement par carte bancaire. **Ceci concerne les présélections, les sélections nationales et les championnats de France.**

Dopage: Même si notre Sport n'est pas vraiment concerné par ce FLEAU, ne soyez pas étonnés de voir lors d'un Championnat Départemental ou Ligue un Docteur avec un ordre écrit lui stipulant de procéder à un tel contrôle sur tel et tel tireurs.

D'autres part, la liste des produits interdits peut être consultée à tout moment par les tireurs afin de se renseigner sur le site Internet du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En ce qui concerne les tireurs qui prennent des produits pour se soigner, il est impératif de monter un dossier près de l'AFLD pour éviter une procédure disciplinaire en cas de contrôle.

La Revue: La Normandie n'y apparaîtra que si les clubs organisateurs de compétitions et concours y envoient des photos et comptes-rendus (via la F.F.B.T).

Dérogations : « Je vous rappelle qu'il n'est plus délivré de dérogation par la F.F.B.T. pour participer aux Championnats de France ». Inutile de passer outre, le Président de Ligue, car si vous envoyez directement le courrier à la FFBT, c'est le Président de la Ligue qui a droit aux réprimandes!!

Mutations : Nous vous rappelons que tous les Tireurs qui veulent changer de Club doivent obligatoirement en informer par courrier le Président du Club quitté (Lettre recommandée avec AR) et envoyer une copie de cette lettre au Président du Comité Régional (Courrier simple). Chaque Président de Club qui délivre la mutation, doit s'assurer que cette démarche a bien été faite avant de procéder à celle-ci. Les mutations doivent être faites avant le 31 Octobre de l'année en cours. Sauf cas de force majeure, mutation professionnelle ou déménagement. Lorsque vous me faites parvenir la copie par Email, inutile d'attendre une réponse, deux cas se présentent, soit vous êtes dans les délais et il reste à prendre acte de votre décision, dans le cas contraire, vous avez perdu votre temps et l'effet de votre mutation sera pour l'année suivante!! Maintenant avec la licence informatisée, il n'y a plus aucune possibilité après cette date. Merci aux Présidents de Club qui reçoivent une demande de mutation de m'en adresser une copie par mail (Scan), ceci afin d'éviter les manques, lorsque le licencié a omis la copie au Pdt, il faut ensuite faire intervenir la Fédération pour rendre la licence mutable.

Écoles de Tir : Des contacts avaient été pris avec tous les Clubs de la Région. Seul trois ont répondu présent et vont être contactés par le Référent Régional, qui est Jacky Harang. En collaboration avec Jacky, nous allons suivre la mise en place de ce dossier. Pour ce qui est des Initiateurs qui ont été formés jusqu'à maintenant, une journée de recyclage Obligatoire va être organisée. Le problème étant que nous n'avons pas de date disponible !!

-Depuis quelques années maintenant, le Comité Directeur vous demande comme cela doit être fait, de fournir à la ligue, a) la constitution du bureau de votre club, b) le compte-rendu d'A.G, c) vos comptes. Un certain nombre de clubs l'ont fait, mais il en reste toujours pour se faire tirer l'oreille. Il serait pourtant bien de savoir à qui l'on s'adresse quand on a besoin d'un contact avec un club. Pour ce qui est du compte-rendu d'A.G, celle-ci étant obligatoire une fois par an, cela permet de s'assurer que le club est en règle avec la loi. Concernant le bilan financier, apparemment, cela gêne quelques clubs, ce qui est difficile à comprendre, étant entendu que celui-ci doit être fourni à tous les membres du club, il n'a donc rien de secret. Si certains clubs éprouvent une gêne à le fournir, ceci peut être compréhensible, mais pour les autres éléments je ne vois pas où peut résider le problème.

Pour pouvoir demander des subventions et pour la plupart des démarches, vous devez maintenant avoir un numéro SIRET ou SIREN, suivant les cas. INSEE Rouen ou 3615 SIRET.

Déplacements : Suite à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 28/09/2007, désormais les membres de celui-ci seront indemnisés lors de leur déplacement aux réunions. Aucune objection, adopté à l'Unanimité.

Tarif des déplacements, afin de s'aligner sur la F.F.B.T, le tarif du km du Comité Régional est porté à 0,40€ depuis le 1^{er} Janvier 2018 étant donné qu'il suit l'évolution de celui de la FFBT.

Questions diverses:

1)- Est-il obligatoire d'avoir au sein d'un Club un moniteur ou un éducateur ? (J.Préel- Astac)

Réponse : Il n'y a aucune obligation, mais c'est fortement conseillé. Pour encadrer les nouveaux tireurs et suivre un peu l'évolution générale des membres du club.

Pour 2019, il n'y aura pas de formation de nouveaux Initiateurs, il y a déjà suffisamment à faire avec le recyclage des existants et la mise en place des Écoles de Tir.

2)- Nous ne comprenons pas le fonctionnement de l'Assurance Journalière qui est fournie à des tireurs, sans aucune vérification (FINIADA et sans certificat médical) ? (JC Beaugeard – Tirs & Loisirs).

Réponse : a) Il ne s'agit pas d'une licence, mais d'une assurance pour la pratique occasionnelle sur un stand). C'est en fait une couverture assurance pour le stand et le tireur.

b) Pour ce qui est, comme évoqué en P.S, avec la question, de ceux qui y ont recours plusieurs fois dans l'année, sachant qu'il n'y a pas de limite. C'est à eux de voir leur intérêt, mais aussi au club de prendre des décisions. Faut-il limiter le nombre annuellement ? Cela oblige à tenir un registre. Ca ne correspond pas à ce qui est prévu, mais cela permet aussi de faire des licences supplémentaires, ce qui est tout de même notre but. Pour rester dans le cadre légal, je pense qu'il serait plus judicieux dans ces cas là, de conseiller aux tireurs concernés de prendre une licence qui pour eux représenterait un coût moindre et leur ouvre quelques avantages (possibilité d'acquisition d'armes et de munitions, de transport de son arme dans le cadre légal).

Avant de donner la parole à Martine DELAUNAY, je voudrai apporter une précision importante concernant les Mérites Régionaux. Désormais, ceux-ci ne seront remis qu'aux récipiendaires présents. Même si pour la plupart, ils sont des femmes et des hommes de l'ombre, cette réunion est l'occasion de les mettre en lumière. C'est aussi le rôle de ces Mérites.

Le Président invite Mme Martine DELAUNAY, Présidente de la Commission des Récompenses, à prendre la parole afin de remettre les Mérites Régionaux à nos Amis très dévoués au Ball-Trap et qui restent dans l'ombre afin de faire fonctionner nos clubs pour nous y accueillir du mieux possible.

Ont reçu ces Distinctions:

-BAUJARD J.Claude	Tirs & Loisirs.
-CHARTIER Emmanuel	BTC Patrinotes.
-DUCHEMIN Yolande	ASBT Pirou.
-FLEURY Pascal	BTC Argentanais.
-JASSON Françoise	BTC du Plateau.
-LABBEY Patrick	ASBT Pirou.
-LOUVARD Hubert	E.S.Falaise.
-RETRU Nadine	BTC du Plateau.
-TANQUEREL Thierry	BTC Patrinotes.
-CHARLES Michel	Président du BTC du Plateau.
-KOWAL Guy	Président du BT Andrésien.

Un grand bravo à tous ces bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour le plaisir du plus grand nombre et qui s'impatientent de ne pas voir venir la relève. Une mention particulière pour nos deux Présidents de Club, Michel et Guy qui sont aux commandes de leurs Clubs depuis longtemps. Mais la jeune génération, à quelques exceptions prêt, n'a pas l'air très motivée pour offrir un peu de son temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 13h10.